

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 17 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le dix-sept du mois de NOVEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	26
Procurations :	3
VOTES :	29
POUR :	29
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	10/11/2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS : Mme Christiane TOUCHE à M. Jean-Pierre TEMPLIER
Mme Colette RODRIGUEZ à M. Daniel SPAGNOU
Mme Elodie JOURDAN à M. Bernard CODOUL

ABSENT EXCUSÉ :

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2022-10-13-SF

OBJET : DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CLAUX DU THOR.

CONSIDÉRANT que tous les terrains du budget annexe CLAUX du THOR ont été vendus, que le prix de vente a été encaissé, que les déclarations de TVA sont finalisées ainsi que les écritures de stock et autres écritures de régularisation (arrondis de TVA)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la dissolution du budget annexe CLAUX du THOR au 31/12/2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'intégrer au Budget principal les résultats de clôture du Budget annexe CLAUX du THOR qui seront arrêtés au 31/12/2022 à savoir :

✓ un déficit de fonctionnement de 8239,33 €

CONSIDÉRANT que tous les comptes de la balance du budget annexe CLAUX DU THOR seront ainsi soldés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 29 voix POUR

PROCEDE à la dissolution du budget annexe CLAUX DU THOR au 31/12/2022

INTEGRE au budget principal les résultats de clôture au 31/12/2022 du budget annexe CLAUX DU THOR, déficitaire en fonctionnement pour 8239,33 €

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU